

Examen de conducteur de TAXI et de VTC

Résultats Admission du 28 mai 2019

Département de l'AVEYRON

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet du département. Pour les candidats admis taxi, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente. Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

LES CANDIDATS ADMIS à l'examen sont invités à se rapprocher de la Préfecture de l'Aveyron.

LES CANDIDATS NON ADMIS à l'examen gardent le bénéfice de l'admissibilité et peuvent se présenter 3 fois à l'épreuve d'admission sur une période d'un an. Ils doivent s'inscrire sur la plateforme numérique www.examentaxivtc.fr pour se représenter à l'examen.

LISTE DES CANDIDATS ADMIS – EXAMEN du 28 mai 2019

N° de dossier	Prénom(s) Nom		Type (Taxi ou VTC)
76230	Adrien	COSTES	Taxi
75896	Julien	GARRIGUES	Taxi
79770	Nathalie	LE PRUNENEC	Taxi
75845	Vincent	MAGNIER	Taxi
78632	Anthony	PINQUIE	Taxi
77919	Lucas	ROUFFIAC	Taxi
76036	Christian	TURLAN	Taxi
51543PE 2	Martine	VEYRE	Taxi
74943	Ayoub	ZIANI	VTC
	Statistiques relatives à l'examen d'admission		
	12 candidats inscrits		
	12 candidats présents		
	9 candidats admis : 75 % de réussite		
	Note moyenne à l'épreuve d'admission : 13.58		